

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

centres de gestion agréés Question écrite n° 64615

#### Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les organismes de gestion agréés (OGA). Dans le rapport du 11 septembre 2014 demandé par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, il est recommandé d'introduire dans les statuts des organismes agréés une durée minimale d'adhésion de trois ans et une proportion maximum de clients d'un même organisme professionnel de l'expertise comptable ou d'un même organisme parmi les adhérents d'un organisme agréé. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

### Texte de la réponse

La Cour des comptes a rendu public, le 11 septembre 2014, un rapport sur les organismes de gestion agréés (OGA), demandé par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale en application de l'article 58-2° de la loi organique relative aux lois de finances. Dans son bilan, la Cour, tout en se prononçant pour le maintien de ces structures qui favorisent le civisme fiscal, formule un certain nombre de recommandations, sur la base d'un bilan mitigé du rôle des organismes agréés. Afin de faire vivre ces préconisations, dont beaucoup sont pertinentes, et de définir collectivement les conditions réalistes de leur mise en oeuvre, un groupe de travail réunissant des représentants des 15 fédérations d'OGA et du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables a été constitué par la direction générale des finances publiques.

#### Données clés

Auteur: M. Charles-Ange Ginesy

Circonscription : Alpes-Maritimes (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 64615 Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Finances et comptes publics Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 septembre 2014, page 7987

Réponse publiée au JO le : 3 février 2015, page 745